

Concours d'architecture

Date: 24 janvier 2011

Objet: Jury/ étape 2 (15-16 décembre 2010)

Lieu : Arrondissement de Saint-Laurent

Personnes présentes :

- M. Serge Robidoux, architecte, division Projets- Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif
 - M. Patrick Igual, chef de division- Culture, Sports et Développement social
 - M. Richard Garneau, commentateur sportif
 - M. André Potvin, professeur titulaire à l'Université Laval
 - M. Normand Pratte, architecte associé, Michel Dallaire et associés
 - M. Mathieu Morel, architecte associé, Côté Chabot, Morel, architectes
 - Mme Isabelle Séguin, architecte du paysage, Le Groupe Séguin, Lacasse in.
 - Mme Suzanne Lasnier, architecte, CCU de l'arrondissement
 - Caroline Dubuc, Design Montréal, observatrice
 - Mme Louise Amiot, architecte, conseiller professionnel
-

1. DÉROULEMENT

Le jury s'est déroulé le 15 et 16 décembre 2010, en présence de tous les membres du jury, les mêmes qu'à l'étape 1.

Le président du jury est M. Richard Garneau.

Le conseiller professionnel réitère les modalités de sélection, tels qu'énoncés dans le règlement.

2. RAPPORT DE CONFORMITÉ

- Toutes les prestations ont été déposées à la date et à l'heure précisées au règlement.
- Voir le rapport de conformité annexé.
- Le projet de Lapointe Magne/L'OEUF dénonce un dépassement budgétaire important; selon l'équipe, le respect budgétaire implique des modifications au programme.
- À la lumière du règlement, article 7.1, le jury accepte la prestation de Lapointe Magne/L'OEUF; leur note sera de 0 pour le critère budget.

3. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Les critères d'évaluation ont été validés lors du jury de l'étape 1 et transmis aux quatre (4) équipes en début de l'étape 2.

Concours d'architecture

- **Critère budget :**

Le critère budget a été discuté, à la lumière du rapport de Macogep, de la commission technique.

Il appert, selon le rapport de Macogep, que toutes les équipes dépassent le budget énoncé au règlement.

Après vérification auprès de Macogep, ceux-ci confirment que le budget du concours a été élaboré à partir d'un programme bien détaillé, mais sans conception architecturale.

Le jury évaluera ce critère en termes de potentiel à respecter l'enveloppe budgétaire, notamment en regard des superficies, des structures et des matériaux proposés.

Le jury analysera aussi chaque prestation en fonction du potentiel de rationalisation des coûts sans compromettre le concept présenté.

- **Critère programme :**

- Deux (2) équipes proposent un concept qui dépasse de façon significative la superficie du programme des besoins :

- Affleck + de la Riva/ Cannon Design
- Saia Barbarese Topouzanov/Hudon Julien Croft associés

Le jury prendra en considération le potentiel de coupure de surface, dans le respect du concept.

- Une équipe propose de relocaliser le stationnement dans le parc. Cette option n'est pas souhaitée dans le programme du concours; ce projet devra être évalué à la lumière du respect du stationnement actuel, tel qu'énoncé au programme.

Le jury accepte les critères et la pondération suivante :

1. image globale distinctive qui fait du Complexe sportif, un carrefour social dynamique	15 %
2. fluidité de l'intégration du Complexe sportif à l'école et au contexte environnant	10 %
3. qualité de l'organisation spatiale et fonctionnelle	25 %
4. qualité des espaces intérieurs et extérieurs	10 %
5. qualité de l'aménagement urbain	5 %
6. qualité de l'intégration environnementale à l'architecture et à l'urbanisme	10 %
7. respect du budget	25 %

4. COMMISSION TECHNIQUE

Le jury a reçu les rapports de la commission technique. Le rapport de Macogep sur l'estimation des coûts est remis le matin même des délibérations de l'étape 2.

Concours d'architecture

Il en ressort :

• **Estimation :**

Selon les équipes, seule, Saia Barbarese Topouzanov/Hudon Julien Croft associés, a une estimation respectueuse du budget.

Selon Macogep, aucune équipe ne respecte le budget.

Affleck + De la Riva/Cannon Design propose des avenues de coupures pour respecter le budget.

Saucier Perrotte/Hughes Condon Marler propose aussi des avenues de coupures pour respecter le budget.

• **Programme :**

Deux (2) équipes ont déposé des concepts dépassant la superficie exigée au programme.

Affleck + De la Riva/Cannon Design : $\pm 3\,300\text{ m}^2$

Saia Barbarese Topouzanov/Hudon Julien Croft associés : $\pm 1800\text{ m}^2$.

Selon l'analyse des documents fournis par la commission technique, aucun concept ne répond entièrement au programme et/ou au fonctionnement.

5. ENTREVUES

Les quatre (4) entrevues ont lieu le 15 décembre, dans l'ordre suivant, lequel a été déterminé au hasard.

9 h30	Saucier Perrotte/Hughes Condon Marler
11 h00	Affleck + De La Riva/Cannon design
13 h30	Lapointe Magne/L'ŒUF
15 h00	Saia Barbarese Topouzanov/Hudon Julien Croft Associés

6. MAQUETTE 3-D

Le jury visualise les maquettes 3-D préparées par les finalistes. Cet exercice permet d'évaluer l'échelle de la volumétrie des propositions et leur relation avec le contexte environnant, dont l'école.

À la lumière de cet exercice, le jury retient :

- la volumétrie jugée imposante pour les propositions de Lapointe Magne/L'ŒUF et Affleck + De La Riva/Cannon Design;
- les surfaces importantes des toitures vertes et leur visibilité pour les projets de Saia Barbarese/Hudon Julien Croft et Affleck + De la Riva/Cannon Design;
- la qualité de l'espace interstitiel créé entre l'école et le complexe sportif, pour les quatre (4) projets.

Concours d'architecture

7 ÉVALUATION DES PRESTATIONS

7.1 Le jury procède à un premier tour de table où chaque membre du jury émet ses commentaires généraux, selon leur spécificité dans le jury.

Le jury constate que :

- Deux (2) projets ont organisé les plateaux sportifs sur un même niveau; tous deux déclarent un surplus important de superficie.
 - Saia Barbarese Topouzanov/Hudon Julien Croft Associés
 - Affleck + De la Riva/Cannon Design
- Deux (2) projets proposent des superpositions de fonctions afin de réduire l’empreinte au sol; ces deux (2) concepts respectent la superficie spécifiée au programme mais complique la circulation.
 - Saucier Perrotte/Hughes Condon Marler
 - Lapointe Magne/L’OEUF
- Aucun des concepts ne répond entièrement au programme des besoins, principalement au niveau des circulations et des accès :
 - proximité des vestiaires versus plateaux sportifs;
 - hiérarchie des accès : public versus utilisateurs;
 - fonctionnalité du lien avec l’école;
 - positionnement de l’entrée principale par rapport à l’école et le stationnement;
 - relation avec le parc.
- L’accessibilité et l’ampleur des toitures vertes sont jugées problématiques pour des raisons de sécurité et d’entretien.
 - Saia Barbarese Topouzanov/Hudon Julien Croft Associés
 - Affleck +De la Riva/Cannon Desin
- Les quatre (4) projets offrent une présence signalétique au plan urbain et une identité propre dans cet ensemble bâti composé de l’école, l’aréna et le complexe sportif.
- Au plan du développement durable, deux (2) projets se distinguent par la simplicité et l’efficacité des stratégies proposées :
 - Saia Barbarese Topouzanov/Hudon Julien Croft Associés
 - Saucier Perrotte/Hughes Condon Marler
- Deux (2) projets proposent des excavations majeures, des fonctions majeures étant sous le niveau du sol actuel.
 - Saia Barbarese Topouzanov/Hudon Julien Croft Associés
 - Affleck + De la Riva/Cannon Design.

7.2 Première ronde d’évaluation

Résumé de la première ronde d’évaluation :

Le jury se penche sur la proposition de Lapointe Magne/L’OEUF en raison des écarts du programme, dont le volet budgétaire.

Concours d'architecture

Commentaires du jury :

Lapointe Magne et ass./L'Oeuf/Pageau Morel et ass./Nicole Chartrand Knoll Ltée/Céline Paradis, arch.du paysage

Fonctionnalité

- Le hall sur deux (2) niveaux rend la surveillance difficile;
- l'entrée principale est ambiguë et coincée sous la traverse : à l'intérieur, le hall est étriqué;
- l'accès du public est bien contrôlé et séparé de celle des participants;
- l'accès à la piscine est difficile dû aux niveaux;
- les vestiaires desservant la piscine ne répondent pas au programme;
- les vestiaires sont éloignés de la piscine et non fonctionnels;

Image

- projet épuré et simple dans sa volumétrie;
- projet décevant quant à l'image et l'accueil du public;
- projet austère, peu accueillant de par sa volumétrie imposante et écrasante;
- la résille relève plus de camouflage que du signal.

Aménagement extérieur

- le jury questionne la pertinence de la traverse et de son extension vers l'école;
- le projet n'intègre pas le parc linéaire;
- la fonctionnalité de la terrasse arrière est fortement questionnée, en plus d'assombrir les espaces intérieurs;
- le lien avec le parc est bloqué par l'aire de livraison.

Développement durable

- le projet propose des stratégies peu intégrées à l'architecture, plus accessoires;
- l'éclairage naturel est absent dans l'atrium central et dans l'entrée principale; ce sont des occasions manquées.
- L'agrandissement proposé risque de compromettre l'efficacité de la ventilation naturelle du stade de soccer.

Budget

- Tel qu'énoncé dans leur estimation et confirmé en entrevue, le concept proposé ne peut se réaliser en phase 1, dans le respect du programme.

Suite à la présentation, l'équipe Lapointe Magne/L,ŒUF n'a pas su convaincre le jury de la faisabilité de leur projet et du potentiel du concept à s'ajuster au budget.

Concours d'architecture

Outre le critère budgétaire, le concept propose des solutions plus ou moins pertinentes en termes de :

- Fonctionnalité;
- Volumétrie;
- Qualité des ambiances;
- Vision et innovation;
- D'accueil.

À l'unanimité, le jury élimine ce projet à la suite de la première ronde d'évaluation.

7.3 Deuxième ronde d'évaluation

Résumé des deux (2) rondes d'évaluation.

Évaluation :

Le jury revoit ensemble et commente chacune des trois (3) propositions restantes. Fait suite, une évaluation, critère par critère, et une notation.

L'équipe AFFLECK + DE LA RIVA/CANNON DESIGN/Pageau Morel et ass./Nicolet Chartrand Knoll Ltée/MLC ass./Planex (paysage)

Fonctionnalité

- projet très fonctionnel et séduisant;
- accès facile pour toutes les fonctions du programme;
- le vestiaire central est bien positionné;
- le lien intérieur avec l'école est direct et fonctionnel;
- l'organisation de la piscine permet d'isoler les deux (2) bassins;
- l'entrée latérale fonctionne bien, mais elle est trop éloignée du stationnement actuel et peu repérable;
- le jury déplore la dichotomie entre l'organisation intérieure et la volumétrie extérieure;
- le projet propose un dépassement de 3300 m² par rapport au programme;
- la hauteur variable du stade de soccer est jugée problématique.

Image

- bonne affirmation et bonne lisibilité de la fonction; image provocante;
- la rampe sur le toit représente un problème avec une clientèle scolaire à proximité;
- l'utilisation du bois en structure et en finition intérieure est très attrayant et contribue à créer une atmosphère accueillante;
- projet élégant dont la transparence annonce la fonction mais la piscine se retrouvera dans le stationnement;
- l'entrée sur le côté n'est pas visible du boulevard Thimens;
- belle présentation, illustrant la réflexion et la recherche ayant guidées le concept;
- la volumétrie est imposante, effet monumental vue de la rue.

Concours d'architecture

Aménagement extérieur

- bonne utilisation de la façade sur le parc avec l'ajout des gradins;
- le stationnement a été relocalisé dans le parc; non conforme au programme;
- l'entrée sur le côté est animée par une place accueillante et dynamique, mais mal orientée;
- bonne étude du site et des circulations urbaines;
- l'aménagement extérieur va générer des conflits de circulation; piétons, autos, camions et rendre l'accès non sécuritaire;
- la protection des talus n'est pas basée sur la bonne hypothèse, historiquement ceux-ci datent de l'agrandissement de l'école;
- La construction d'un belvédère dans le parc linéaire n'est pas permis;
- La phase II est non réaliste de par l'élimination de presque tout le stationnement de l'école.

Développement durable

- le projet présente une volumétrie et une enveloppe ne favorisant pas la conservation d'énergie et ce malgré son encastrement dans le sol;
- l'entrée orientée nord-est sera sombre, venteuse et enneigée, elle est peu propice à une occupation;
- l'éclairage naturel est bien exploité pour le gymnase et le soccer;
- l'empreinte au sol est maximisée par l'excavation et un concept plein-pieds.

Budget

- l'ampleur de la volumétrie, la relocalisation du stationnement en phase1 et l'importance de l'utilisation du bois dont la structure, soulèvent un questionnement budgétaire; le projet offre moins de latitude de réductions de coûts sans en affecter le concept;
- Le rehaussement du toit du soccer, de chaque côté de la rampe d'accès au belvédère, entraîne des coûts supplémentaires difficiles à justifier.

Saucier + Perrotte, architectes - Hughes Condon Marler arch./SNC Lavalin /Agence Ter, paysagistes, urbaniste

Fonctionnalité

- Le hall généreux offre des vues directes sur le soccer et la piscine;
- l'accès aux gradins du soccer doit se faire depuis la zone non contrôlée (hall);
- la palestres, située à l'étage, complique la relation avec les vestiaires, l'accès du public et le lien avec l'école;
- la passerelle reliant le complexe à l'école n'aboutit pas au bon niveau ni au bloc sportif situé au rez-de-chaussée;
- le contrôle des accès est à reconfigurer : on remarque des circulations conflictuelles;
- le bâtiment n'a peu de relation avec le parc autre que par la rampe;
- la proximité des deux entrées, école et complexe sportif, n'est pas souhaitable au programme;
- l'administration est isolée et morcelée;
- l'accès aux équipements de mécanique dans la structure du toit du soccer est problématique.

Concours d'architecture

Image

- bâtiment très élégant, original au niveau du traitement de l'enveloppe, lequel est bien adapté aux fonctions; bonne lisibilité;
- projet surprenant tout en étant très simple : geste fort et signalétique;
- projet dynamique à l'image de la clientèle;
- la composition architecturale s'intègre bien au paysage hivernal;
- projet jouant avec la transparence et la lumière;
- projet offrant une grande qualité spatiale intérieure grâce à l'exploitation de la verticalité;
- le passage extérieur en ne montant que d'un étage, offre des vues sur l'intérieur du complexe, tout en reliant en douceur le parc, créant une aire en pente propice aux spectateurs;
- hall généreux pour les groupes;
- le hall semble froid et peu accueillant malgré l'ampleur de l'espace;
- la couleur rouge au plafond de la piscine risque d'oppresser les utilisateurs.

Aménagement paysager

- le respect du stationnement permet une réalisation en phase 1;
- la place devant le complexe, redynamise celle devant l'école;
- le projet joue finement et minimalement avec la topographie du site et des talus;
- le projet dialogue avec la rue, le rappel du boisé à l'avant annonce le parc;
- la phase 2 est intéressante et réalisable par sa simplicité;
- les ilots de verdure du stationnement en phase 2 rendent complexe le déneigement.

Développement durable

- bonne optimisation de la lumière naturelle;
- l'implantation minimise les interventions au sol;
- technologie simple et peu coûteuse;
- le mur noir capteur risque d'être occulté par la hauteur du volume blanc;
- le dédoublement des salles de mécanique peut représenter un problème de gestion et de transfert d'énergie;
- la coupure dans la géothermie risque de compromettre l'efficacité énergétique du projet;
- projet frugal, efficace et avec un bon potentiel en énergie renouvelable.

Budget

- projet le plus réaliste en raison du respect des superficies, de la réduction de l'empreinte au sol et de la simplicité de volumes;
- potentiel de rationalisation des coûts dans le respect du concept.

Concours d'architecture

*Saia Barbarese Topouzanov/Hudon Julien Croft ass./Bouthillette Parizeau et ass. inc. AECOM
tecsult/Vlan paysage.*

Fonctionnalité

- le projet propose un dépassement de 1800 m²
- l'organisation sur deux (2) niveaux, avec les vestiaires en sous-sol soulève une crainte; il est loin de la palestre, mais bien localisé pour la piscine;
- le contrôle des clientèles est difficile à l'entrée, trop vaste;
- le lien sous-terrain avec l'école est peu fonctionnel;
- le nombre d'ascenseurs (3) est à rationaliser;
- les espaces intérieurs semblent attrayants grâce à la faille qui amène de la lumière naturelle vers le corridor central;
- le plan est simple, clair et la piscine bien traitée par rapport aux vues;
- le long corridor, entre le soccer et la piscine, manque d'intérêt, une fois passé le café;
- le concept de donner l'accès au toit d'un bâtiment de cette hauteur et cette dimension n'est pas viable;
- les vues intérieures, oblitérant certains éléments de structure, faussent la perception.

Image

- bâtiment élégant et original dont le concept dépend de la toiture végétalisée et de la rampe sur le toit, toutes deux problématiques;
- la 5^e façade (toit paysager) est essentiel au concept;
- l'analogie du motif en toiture est pertinente, pour les avions;
- le langage architectural est dure, mais créatif et crée un ensemble avec la future bibliothèque;
- la forme ne propose pas une intégration fine à la fonction, vue de l'extérieur;
- l'échelle du bâtiment permet un bon signal du boulevard Thimens et une bonne relation avec l'école;
- image forte et calme, mais peu lisible; un bijou séduisant.

Développement durable

- bon projet bioclimatique si inversé, car la façade sud-ouest est mal exploitée pour le solaire passif;
- l'intégration électromécanique est logique, les stratégies sont simples et efficaces;
- la grandeur du toit vert est peu réaliste et difficile à entretenir; les pans de murs végétalisés compliquent l'entretien.

Aménagement paysager

- la relation avec le parc est très intéressante en autant que la terrasse couverte et les gradins soient réalisés, ce qui est discutable avec l'estimation;
- l'aménagement du stationnement en phase 2 est complexe;
- l'accès piéton est ambiguë et semble traverser dans le stationnement;
- le parvis avant est très limité.

Concours d'architecture

Budget

- inquiétude en raison de l'ampleur de l'excavation, de la structure du toit complexe et de l'utilisation importante du bois;
- une partie importante du budget devra être consacré à l'aménagement de stationnements en phase 1.

8. CHOIX FINAL

Le jury recommande le projet de Saucier Perrotte/Hughes Condon Marler en raison de :

- la qualité du geste architectural;
- la pertinence de l'innovation de l'enveloppe;
- la simplicité du concept;
- la création d'une image distinctive et signalétique au plan urbain;
- son potentiel d'évolution dans le respect du concept et du budget;
- le respect des superficies;
- l'efficacité des stratégies en développement durable : empreinte au sol, ventilation, utilisation des murs comme capteurs.

Le jury reconnaît cependant que le projet doit répondre à certaines exigences du programme et émet plusieurs recommandations conditionnelles à son choix, notamment au niveau de l'organisation fonctionnelle et du budget.

Recommandations :

- corriger l'accès du public aux gradins du soccer pour qu'il se fasse à partir du hall d'entrée;
- repenser la relation de la palestre avec les vestiaires et le niveau des gymnases de l'école tant pour les participants que pour les équipements;
- le lien avec l'école est à revoir, car il n'aboutit pas dans le bloc sportif de l'école et au bon niveau;
- réduire la hauteur du volume de la piscine afin de l'éloigner légèrement du toit de l'école existant, et ce afin de réduire les problèmes dus à l'enneigement;
- créer un lien agréable vers le parc, sans passer par la zone sécurisée; le bâtiment, dans son concept, propose peu de relation avec le parc;
- assurer un accès facile pour le personnel d'entretien aux salles de mécanique : escalier et monte-charge pour les équipements;
- rationaliser l'emplacement des systèmes mécaniques et la géométrie de la toiture de la palestre pour minimiser l'ombre sur le mur capteur du soccer;
- créer un hall chaleureux et accueillant, pour toutes les clientèles, dont celle de l'âge d'or;
- favoriser l'utilisation du bois et de matériaux plus chaleureux dans les espaces publics;
- rendre la rampe extérieure plus fluide pour accéder au passage en toiture;
- ouvrir la façade parc sur celui-ci;
- rendre l'entrée du complexe plus distincte de celle de l'école en réorganisant la place sans lui enlever sa flexibilité et polyvalence;

Concours d'architecture

- l'accès au terrain de soccer à partir des salles de joueurs est trop exigü et l'aménagement ne correspond pas au programme du concours;
- l'escalier central, l'ascenseur et le vestibule de l'entrée principale sont trop étroits et devront être agrandis;
- le champ de vision des spectateurs dans les gradins sur plusieurs corridors de la piscine est obstrué et il est à revoir.
- l'accès à la piscine à partir des vestiaires doit se faire entre les deux (2) bassins.
- l'étendue de la couleur rouge au plafond de la piscine est vue comme oppressante;
- les îlots de verdure, dans le stationnement en phase 2, risquent de compliquer le déneigement en hiver; à revoir;
- revoir les avenues de réductions des coûts proposés sans compromettre LEED Or et la réduction de la consommation énergétique de 60 %;
- proposer d'autres avenues de réduction des coûts du projet à la lumière des dépassements budgétaires commentés par Macogep.

Concours d'architecture

9. GRILLE D'ÉVALUATION CUMULATIVE

	Image globale distinctive qui fait du Complexe sportif, un carrefour social...	Fluidité de l'intégration du Complexe sportif à l'école et au contexte env.	Qualité de l'organisation spatiale et fonctionnelle	Qualité des espaces intérieurs et extérieurs	Qualité de l'aménagement urbain	Qualité de l'intégration environnementale à l'architecture et à l'urbanisme	Respect du budget/potentiel	Note	Rang
Pondération	15	10	25	10	5	10	25		
Équipes:									
1. Saucier-Perrotte, arch.-Hughes Condon Marler, arch./SNC Lavalin/ Agence Ter, paysagistes, urbaniste	13	7.5	18	8	4	7.5	17	75	1
2. Lapointe Magne et ass./L'OEUF/Pageau Morel et ass./Nicole Chartrand Knoll Ltée/ Céline Paradis, architecte du paysage	10	5	14	5	2	6	0	42	4
3. Affleck De La Riva/Cannon Design/Pageau Morel et ass./Nicole Chartrand Knoll/MLC ass./Planex (paysage)	12	8	21	6.5	2.5	7	10	67	3
4. Saia Barbarese Topouzanov/Hudon Julien Croft, ass./Bouthillette Parizeau et ass.inc./AECOM Tecslut/VLAN Paysages	12	7.5	18	8	3	7.5	15	71	2

Rapport rédigé par : Louise Amiot, architecte, conseiller professionnel

10. RECOMMANDATION DU JURY

7. RECOMMANDATION DU JURY _____

En conclusion d'une demande rigoureuse et transparente, le jury recommande à l'exécutif de l'arrondissement de Saint-Laurent, le choix du Lauréat.

Saucier-Perotte/HCMA ARCH

Signatures :

Monsieur Serge Robidoux

Monsieur Patrick Igual

Monsieur Richard Garneau

Monsieur André Potvin

Monsieur Normand Pratte

Monsieur Mathieu Morel

Madame Isabelle Séguin

Mme Suzanne Lasnier



Date :

16 décembre 2010

Concours d'architecture

11. SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Monsieur Serge Robidoux

Monsieur Patrick Igual

Monsieur Richard Garneau

Monsieur André Potvin

Monsieur Normand Pratte

Monsieur Mathieu Morel

Madame Isabelle Séguin

Mme Suzanne Lasnier

Date :

Rapport rédigé par : Louise Amiot, architecte, conseiller professionnel

ÉCHÉANCIER

Les prestations des quatre (4) finalistes ont été reçues avant la date limite du 2 décembre 2010 à 11 h.

PRÉSENTATIONS/conformité/article 10.2 du Règlement

1. Saucier+Perrotte, architectes- Hughes Condon Marler architecte/S.N.C. Lavalin/Agence Ter, paysagistes urbaniste

- La prestation est complète.
- La maquette sera remise le 7 décembre 2010.
- Dérogations :
 1. L'estimation est en anglais : non conforme à l'article 6.7 du Règlement.
 2. Estimation : dépassement du budget et présentation de scénarios de coupures de coûts.

2. Lapointe Magne et associés/L'OEUF/Pageau Morel et ass./Nicole Chartrand Knoll Ltée/ Céline Paradis, architecte du paysage

- La prestation est complète.
- La maquette sera remise le 7 décembre 2010.
- Dérogations :
 1. Sur la planche 4, il n'y a pas les deux (2) perspectives intérieures mais une coupe/perspective.
 2. Estimation : dépassement du budget et présentation de scénarios de coupures de coûts. L'estimation n'est pas conforme à l'objectif budgétaire du programme.

3. Affleck De La Riva/Cannon Design/Pageau Morel et ass./Nicole Chartrand Knoll/ MLC ass./Planex (paysage)

- La prestation est complète.
- La maquette sera remise le 7 décembre 2010.
- Dérogations :
 1. Les élévations sont à l'échelle 1 :300 au lieu de 1 :200.
 2. Une axonométrie est excédentaire.

Concours d'architecture

3. La coupe est à 1 :300 au lieu de 1 :200.
4. Un dessin LEED est en excédent sur la planche 3.
5. Estimation : dépassement budgétaire et présentation de scénarios de coupures, non chiffrés.

4. Saia Barbarese Topouzanov/Hudon Julien Croft, ass./Bouthillette Parizeau et ass inc./AECOM Tecsuit/Vlan Paysages

- La prestation est complète.
- La maquette sera remise le 7 décembre 2010.

Rédigé par : Louise Amiot, architecte, conseiller professionnel